



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
20 JUIN 2014

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Absents excusés: Julien CHALAYE, Marie-Ange SANJULLIAN qui donnent respectivement procuration à Cyril BRUSCOLINI et Daniel MAYER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 Avril 2014.

Secrétaire de séance : Clotilde Fallas

I ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Ont été élus à l'unanimité :

TITULAIRES

1. Gérard SANJULLIAN,
2. Jean-Pierre DELFORGE,
3. Bernard NEGRON,

SUPPLEANTS

1. Clotilde FALLAS,
2. Patricia LISPAL,
3. Isabelle DALADIER.

II INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité, pour un montant de 2 297, 45 € soit un montant identique à 2012,

III DESIGNATION DES JURES D'ASSISE

Le tirage au sort à désigné :

- M. Claude MAURIZOT domicilié à Travaillan,
- Mme Jocelyne GRISON épouse SANJULLIAN domiciliée à Travaillan,
- M. Gérard ARNOUX, domicilié à Travaillan.

IV ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT RHONE AYGUES OUVÈZE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet des nouveaux statuts du Syndicat Rhône Aygues Ouvèze dans son intégralité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Clotilde FALLAS demande si le poste d'adjoint administratif est pourvu.

Le Maire lui précise que celui-ci est attribué depuis le 16 juin 2014 à Mme Laurence GUARI.

Le Maire précise que les surfaces constructibles disponibles au P.L.U. sont remplies à ce jour. Il propose de solliciter le bureau d'étude pour évaluer la prestation de modification et d'ouverture aux zones déjà définies.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures.
Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan,
Pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 23 Juin 2014,
conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Clotilde FALLAS

Travaillan le 23 Juin 2014
Le Maire

